



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 7 septembre 2023

### **La carte des cours d'eau en Mayenne révisée suite aux expertises de terrain réalisées par l'État.**

Document majeur, la carte des cours d'eau est la référence commune, utilisée pour la mise en œuvre de plusieurs procédures :

- l'exercice de la police de l'eau : travaux, prélèvements ou rejets pouvant avoir une incidence sur le milieu aquatique, interdictions d'abreuvement direct des animaux aux cours d'eau, interdiction d'application des phytosanitaires aux voisinages des cours d'eau, etc.) ;
- la conditionnalité des aides financières agricoles : mesure des Bonnes Conditions Agri-Environnementales (BCAE) ;
- l'application du programme d'actions régional « nitrates ».

Ces deux dernières mesures imposent par exemple, la mise en place d'une bande enherbée ou boisée de 5 m de large le long des cours d'eau ne pouvant recevoir ni fertilisant azoté, ni produit phytosanitaire.

La carte des cours d'eau de la Mayenne vient d'être révisée pour tenir compte des expertises réalisées sur le terrain par les services de l'office français de la biodiversité (OFB) et de la direction départementale des territoires (DDT) de la Mayenne depuis septembre 2022, à la demande d'exploitants ou de propriétaires riverains.

La carte révisée est consultable sur le site internet départemental de l'État :

<https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Eau/Cours-d-eau/La-carte-des-cours-d-eau-pour-la-police-de-l-eau-en-Mayenne>

et accessible pour chaque agriculteur sur :

<https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>

En cas de doute sur la classification ou non d'un écoulement d'eau en qualité de « cours d'eau », une demande d'expertise peut être faite au service chargé de la police de l'eau. Un formulaire de demande est disponible sur :

<https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Eau/Cours-d-eau/La-carte-des-cours-d-eau-pour-la-police-de-l-eau-en-Mayenne>

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le Service Eau et Biodiversité de la DDT de la Mayenne :

Cité administrative, rue Mac Donald - BP 23009 53063 LAVAL CEDEX 9

Tél : 02 43 67 89 50 ou par mail : [ddt-seb@mayenne.gouv.fr](mailto:ddt-seb@mayenne.gouv.fr)

### **Cabinet de la préfète**

Tél. : 02 43 01 50 54

Mail : [pref-communication@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-communication@mayenne.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

16 place Jean Moulin  
53000 LAVAL

1/1

 @Prefet53

 Préfet de la Mayenne

 @prefet53